Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306PV01-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 06 mars 2026

***

Extrait de délibération

Le vendredi 06 mars 2026 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 27 février 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Valérie HERBERT, Albert LE CORRE, Claire TALARMAIN, Cathy BERGEAULT, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Geneviève DROGOU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Julien KERBELLEC, Sébastien DÉNIEL, Nicolas URRUTIA.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Gaël LARS,
Emmanuelle PETISCA a donné pouvoir à Julien KERBELLEC,
Dominique COLIN a donné pouvoir à Albert LE CORRE.

Etaient absents :
Armelle JAOUEN, Xavier COZIEN, Yannig ROUAT, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

***

DELIBERATION N°CM-20260306- PV-01-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Absent(e)s représenté(e)s : 03
Absent(e)s non représenté(e)s : 06
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306PV01-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le lundi 16 février 2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,

- d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le lundi 16 février 2026 joint à la présente délibération,

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 06 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire